

Pour un remboursement en 2024, à retourner à l'office des paiements directs pour le 31 août 2024, accompagnée d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement.

**Demande de contributions à l'utilisation de techniques d'application précise (OPD, art. 82).
Période de contributions 2014 - 2024.**

N° cantonal de l'exploitation:
Nom, prénom et adresse du demandeur:
E-mail/n° tél/natel:

1. Arboriculture	Surface arboricole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

2. Viticulture	Surface viticole traitée avec le pulvérisateur [ha]:
	Hauteur moyenne des cultures traitées [mètre]:

A. Achat d'un appareil "anti-dérive" neuf

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

B. Transformation d'un appareil existant

Types de travaux effectués: _____ Montant (CHF) : _____

3. Grandes cultures, cultures maraîchères et cultures de fraises

A. Pulvérisation sous-foliaire (Dropleqs)

Nombre d'unités de pulvérisation sous-foliaire : _____ Montant (CHF) : _____

B. Pulvérisateurs sous tunnel

Marque et modèle de l'appareil : _____ Montant (CHF) : _____
 avec détecteur de végétation

Le soussigné atteste que les indications ci-dessus sont exactes et complètes.

Il s'engage à faire contrôler son appareil au plus tard l'année qui suit son acquisition auprès d'une station de contrôle officielle.

En viticulture, il s'engage à adapter le nombre de buses ouvertes à la hauteur de la haie foliaire.

Lieu et date : _____ L'exploitant : _____

A joindre:

- Copie de facture
- Preuve de paiement
- Copie du rapport de contrôle ASETA